Compte rendu

Table de travail de l'Alliance pour la création d'une réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue

Jeudi 11 avril de 18 h 30 à 20 h 40

Lieu : Chalet Antonio-Pinard au 1440 rue Brébeuf à Sherbrooke

---

Note : Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

Sont présents :

Membres de l'Alliance[1] :
Hugo Mailhot Couture, Bureau de Ndakinna, Nation Waban-aki
Olivier Audet, Collège du Mont-Ste-Anne
François Lapointe, École secondaire Le Triolet
Michel Harnois, Société d'histoire de Sherbrooke
Élizabeth Bélanger, résidente du secteur Lalement
Luc Dugal, Dalbix
Claude Gingras, usagers
Marie-Pierre Morel, usagères
Bertrand Thibault, usager
Jean-Marie Dubois, usager

Personnes-ressources :
Nadia Fredette, Sentiers de l'Estrie
Paul Matte, Sentiers Sherbrooke

Représentants du Regroupement du parc du Mont Bellevue (RPMB) :
Stéphanie Roy, directrice générale
Mélanie Drouin, adjointe administrative

Consultant :
Benoît Théberge, Directeur de projet, Transfert Environnement et Société

[1] L'Alliance est une instance créée en décembre 2018 par les propriétaires du parc du Mont Bellevue et qui regroupe autour d'une même table des citoyens et des représentants de divers secteurs intéressés à prendre part aux discussions dans le cadre du projet de réserve naturelle prévu sur ce territoire.

Représentants des propriétaires du parc du Mont Bellevue :
Véronique Bisaillon, conseillère pédagogique, Université de Sherbrooke
Annie Fréchette, agente professionnelle en loisirs, Ville de Sherbrooke
Johann Dumont-Baron, contremaître, Parcs et espaces verts, Ville de Sherbrooke

Membre absent :
Martin Gagnon, Association citoyenne des espaces verts de Sherbrooke (ACEVS)

1. **Mot de bienvenue**

Benoît Théberge et Stéphanie Roy souhaitent la bienvenue à tous.

2. **Tour de table**

Tous les membres et invités se présentent et nomment leurs attentes par rapport à la table de travail de l'Alliance. Globalement, les membres souhaitent que la table de travail permette un développement harmonieux et consensuel du parc du Mont-Bellevue, et ce, pour tous les types d'usages. Tous sont également d'avis que cela doit se faire dans le respect et la valorisation du milieu, ainsi que du patrimoine naturel, historique et culturel. En tant que contremaître du parc du Mont-Bellevue, Johann Dumont-Baron mentionne qu'il est très intéressé à connaître ce que les utilisateurs veulent et que les recommandations de la table de travail auront une influence importante dans son travail.

3. **Adoption du CR de la rencontre du 12 février 2019**

Le compte rendu de la rencontre du 12 février 2019 est adopté par les personnes ayant participé à la rencontre. Il sera publié sur le site Internet du RPMB, sous l'onglet « Réserve naturelle ».

4. **Suites au CR de la rencontre du 12 février 2019**

Mélanie Drouin présente les actions mises en place depuis la dernière rencontre :

Action	Suivi
Contacter la Ville de Sherbrooke pour obtenir l'étude sur le vélo.	Suivi toujours en cours Véronique Bisaillon indique pendant la rencontre qu'elle pourra la fournir au RPMB.
Peaufiner l'organigramme des instances impliquées dans la gestion entourant la réserve naturelle	Fait et mis en ligne
Assurer l'arrimage efficace entre la demande de création de la réserve naturelle du comité de travail des propriétaires et les travaux de la table de travail.	Les présentations de Véronique Bisaillon et de Johann Dumont-Baron visent à tenir informer les membres de la table de travail.

Action	Suivi
Communiquer avec chaque secteur pour qu'il procède à l'autodésignation de représentants et effectuer les appels de candidatures discutés, lorsque requis.	Fait, il reste seulement un poste vacant pour les riverains du secteur de la rue Dunant
Élaborer une proposition de rôle et d'engagement attendus de la part des participants à la table de travail	Fait et mis en ligne
Créer une page web sur le site du RPMB pour informer la population sur les travaux de l'Alliance.	Fait et mis en ligne

5. Mise à jour – Comité de travail – Véronique Bisaillon (UdeS)

Dans les dernières années, la direction de l'Université de Sherbrooke a plus de préoccupations par rapport à l'accessibilité, à la valorisation du site dans une perspective d'éducation et de recherche, ainsi que pour l'intégrité écologique du parc du Mont-Bellevue. Entre autres, différents cours utilisent le Mont-Bellevue comme lieu d'enseignement. La nouvelle direction en place depuis l'automne 2017 souhaite une meilleure mise en valeur du parc et cela a été intégré dans la planification stratégique de l'Université.

Mme Bisaillon présente un résumé des rencontres du 28 février 2019 et du 28 mars 2019 du comité de travail de l'Université de Sherbrooke et de la Ville de Sherbrooke.

En résumé, le dépôt de la demande de reconnaissance de la réserve naturelle au MELCC devrait avoir lieu ce printemps. L'Université de Sherbrooke a fait une résolution à cet effet et le sujet devrait être présenté au conseil municipal en avril. Le comité scientifique de l'UdeS concernant la réserve naturelle réfléchi à un programme simple d'indicateurs (écologiques et sociaux (ex. achalandage) de suivi du milieu. Il y a d'autres projets à venir ou en cours au parc du Mont-Bellevue dont : un inventaire d'oiseaux, un inventaire des pistes hivernales avec le département d'écologie, une demande de réserve de ciel étoilé, un cours d'art *in situ* et une compétition de niveau national de vélo de montagne. De plus, la Conférence canadienne des parcs aura lieu à la Ville de Québec cet automne et le projet de la réserve naturelle pourrait y être présenté.

L'un des membres souligne qu'il est très apprécié et important d'avoir accès à ces informations. Il suggère de poursuivre dans cette voie et demande, entre autres, de l'information sur les sites alternatifs de vélo de montagne.

6. Mise à jour – Travaux été 2019 – Johann Dumont-Baron (VdeS)

M. Dumont-Baron débute en expliquant que dans les derniers temps, l'équipe d'entretien du parc du Mont-Bellevue a offert une plus grande présence et a fait plus d'entretien dans le secteur du mont J. S.-Bourque. Il note, entre autres, que les sentiers de marche et de raquette de ce secteur ont été entretenus mécaniquement cet hiver. Il prévoit également une présence accrue de son équipe pendant la saison estivale.

Au printemps 2019, l'équipe d'entretien de la Ville de Sherbrooke a prévu plusieurs travaux pour l'ensemble du parc du Mont-Bellevue. Il y aura des travaux de drainage, de nettoyage et de

réparation d'un ponceau. Un sentier de transit dans le secteur du centre sportif de l'Université de Sherbrooke sera remis en état. Un sentier de vélo de montagne parallèle au sentier multifonctionnel (section centrale) dans le secteur du mont Bellevue sera aménagé afin qu'il y ait une meilleure séparation des usages. Dans le secteur du mont J. S.-Bourque, une section boueuse et offrant peu de valeur ajoutée au réseau existant sera fermée. La plantation dans ce secteur aura lieu le 18 mai 2019 et fera l'objet d'une corvée supervisée par la Ville de Sherbrooke. Il est à noter que l'entretien du réseau de vélo de montagne est confié à des ressources externes.

En ce qui concerne l'affichage et la signalisation, de nouvelles cartes où les usages permis sont spécifiés pour chacun des sentiers, seront installées sous peu dans les maisonnettes des secteurs du stationnement Dunant, du chalet Antonio-Pinard et de l'Université de Sherbrooke. Une nouvelle carte sera également ajoutée au sommet du mont Bellevue. Il existe une version printemps-été-automne et une version hiver de la carte. Celles-ci seront également disponibles en ligne. Le travail de mise à jour des cartes de sentiers du parc du Mont-Bellevue s'effectue en continu et en collaboration avec le service des communications et de la géomatique de la Ville de Sherbrooke.

Mme Nadia Fredette souligne que Rando-Québec[2] publiera prochainement une mise à jour des normes d'aménagement, d'évaluation et d'entretien des sentiers pédestres au Québec. M. Dumont-Baron lui demande de lui transmettre le document lorsqu'il sera disponible et qu'il en tiendra compte dans les aménagements futurs.

7. Règles de fonctionnement de la Table

Les règles de fonctionnement sont lues et adoptées. Elles seront également publiées sur le site web du RPMB. Il est précisé qu'un substitut peut participer aux rencontres de la table de travail à titre d'observateur, même si tous les membres de sa catégorie sont présents.

Pause

* Les invités de l'Université de Sherbrooke et de la Ville de Sherbrooke quittent à ce moment.

8. Validation de la vision de la table de travail

L'énoncé de vision de la table de travail suivant est proposé aux membres :

> « Maintenir à long terme les usages dans un souci de saine cohabitation, d'équité et de respect du milieu naturel, tout en reconnaissant le privilège qui est offert d'accéder à ce territoire précieux. »

Cet énoncé a été établi par l'Université de Sherbrooke dans le cadre des réflexions entourant la création de la réserve naturelle.

[2] https://www.randoquebec.ca/ Organisme ayant la mission d'assurer le développement et la pérennité de la randonnée pédestre et de la raquette au Québec par la création de services et de produits destinés aux adeptes de ces activités, ainsi qu'aux gestionnaires de sentiers.

M. Théberge procède à un sondage interactif pour valider avec les membres si cet énoncé de vision leur convient.

	Résultats (%)
La vision convient tout à fait (pas d'ajustement nécessaire)	60
La vision convient, mais gagnerait à être légèrement ajustée ou précisée	40
Ne convient pas (doit être revue	0

Certaines pistes d'ajustement et de réflexion sont proposées par les membres :

- Donner préséance au respect du milieu naturel pour ensuite aborder l'objectif de maintien des usages.
- Ajouter la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (et pas seulement le respect du milieu naturel).
- Préciser ou ajuster la nation de « reconnaissance du privilège ». Pour le groupe, il ne s'agit pas d'un privilège individuel, mais bien d'un privilège collectif d'accès à ce territoire en plein cœur de la Ville de Sherbrooke. La notion de privilège ne devrait pas être associée à un droit de passage, mais plutôt à la notion de respect à l'égard du milieu, qui elle, devrait prédominer.
- Élargir la notion d'équité pour y inclure un aspect « intergénérationnel ».
- Faire une place pour la sensibilisation et l'éducation.
- Définir ce qu'est, pour le groupe, une activité à faible impact écologique.

M. Théberge indique que des ajustements à cet énoncé de vision pourront être suggérés par le RPMB et rappelle que les discussions à venir sur les questions d'intérêt pourront également aider à apporter des précisions sur les éléments de réflexion.

9. Validation des questions d'intérêt pour la table de travail

M. Benoît Théberge présente l'approche de travail par question d'intérêt général. Il explique que chaque rencontre de la table de travail pourrait faire l'objet de discussions et de réflexions autour d'une question centrale représentant un enjeu ou un défi d'importance. Au terme de toutes les rencontres, la table de travail produirait une synthèse des orientations à privilégier pour le développement futur du parc du Mont-Bellevue.

Les propositions de question d'intérêt sont présentées aux membres et M. Théberge procède à un second sondage interactif pour savoir quelles questions devraient être traitées en premier lieu.

1. **COMMENT <u>maintenir</u> à long terme les usages dans un contexte d'achalandage grandissant et avec des perspectives de développement autour du PMB?**

   Thèmes reliés : capacité d'accueil du PMB, gestion du succès, accessibilité, etc.

2. **COMMENT <u>mieux encadrer</u> les usages actuels et futurs dans une perspective de « privilège offert » et de respect du milieu naturel?**

   Thèmes reliés : mesures d'éducation, de sensibilisation, de surveillance et de contrôle

3. **COMMENT procéder à la fermeture des sentiers non-officiels de manière <u>socialement acceptable</u> et permettant d'atteindre l'objectif de protection du milieu?**

   Thèmes reliés : adhésion des usagers, séquence de fermeture (qu'est-ce qu'on ferme, qu'est-ce qu'on garde, qu'est-ce qu'on rend officiel?), résistance au changement, aménagement, plantation.

4. **COMMENT définir et établir ce qu'est un <u>accès « équitable »</u> pour tous?**

   Thèmes reliés : accessibilité, égalité vs équité, autres

5. **COMMENT <u>valoriser</u> ce territoire précieux?**

   Thèmes reliés : paysage, image de marque de Sherbrooke, patrimoine, histoire, etc.

	Résultats (%)
Question 1	27
Question 2	18
Question 3	27
Question 4	18
Question 5	9

Les questions #1 et #3 ressortent comme celles à prioriser.

Les membres soulèvent quelques interrogations et suggestions en lien avec le plan de travail proposé et les questions d'intérêt :

- Un questionnement est soulevé quant à l'échéancier souhaité pour traiter l'ensemble des questions. Stéphanie Roy indique qu'elle se fait un devoir auprès du comité de travail de réduire le sentiment d'urgence et de laisser suffisamment de temps à la table de travail pour traiter tous les thèmes.

- Il est souligné par un membre qu'il faut voir plus globalement comment les questions sont interreliées et ne pas porter toute l'attention sur les questions qui semblent plus « urgentes ». Il doit y avoir de l'équité au niveau de l'attention portée à chacune des questions.

- En ce qui concerne la question 3 sur la fermeture des sentiers informels, il est discuté qu'à court terme, il y aura un risque à gérer et que l'acceptabilité sociale est une question importante à examiner pour s'assurer du succès de la transition sur le terrain.

- D'autres croient que la table de travail devrait plutôt se pencher d'abord sur les enjeux de conservation et émettre des recommandations pour la mise en valeur dans une perspective long terme. Il est toutefois rappelé que le défi demeure de prendre en compte les usages actuels dans une perspective de conciliation.

- Un membre suggère qu'il sera important d'avoir, en amont des rencontres, de la documentation et des informations précises sur les questions à traiter, notamment pour ce qui touche : à l'achalandage; aux aspects environnementaux qui justifient l'urgence

d'agir, aux sites alternatifs pour le vélo et aux mesures actuelles de communication et de sensibilisation. Il est, entre autres, mentionné qu'il serait important de pouvoir consulter le document déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la création d'une réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue et de bien en comprendre les modalités. Pour aider à prioriser la collecte d'information, un membre mentionne qu'il serait intéressant d'y aller par questions d'intérêt comme proposé.

La discussion est conclue en réitérant qu'à la prochaine rencontre, il sera important d'avoir des données à fournir à la table de travail pour appuyer les réflexions.

10. Planification d'une visite de site

Il est proposé aux membres de la table de travail de faire une visite dans le parc du Mont-Bellevue. Les membres confirment leur intérêt pour cette activité. Les dates proposées sont le 4 ou 5 juin. Un sondage Doodle sera envoyé pour confirmer.

11. Calendrier des prochaines rencontres

Les dates du 1 et 2 mai 2019 sont proposées pour la prochaine rencontre. Un sondage Doodle sera envoyé pour confirmer.[3]

12. Remerciement et fin de la rencontre

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET DES SUIVIS

Les participants ont validé :

- Le compte rendu de la rencontre du 12 février 2019.
- Les règles de fonctionnement de la table de travail.
- La vision de la table de travail (avec des suggestions d'ajustements à y apporter).
- Les questions d'intérêt pour la table de travail.

Les actions de suivi sous la responsabilité du RPMB :

- Mettre en ligne :
    - Le compte rendu de la rencontre de l'Alliance du 12 février 2019.
    - Le résumé des rencontres du 28 février 2019 et du 28 mars 2019 du comité de travail.
    - Les règles de fonctionnement de la table de travail
- Proposer une version modifiée de la vision de la table de travail
- Obtenir de l'information et de la documentation en lien avec les questions d'intérêts
- Fixer les dates des prochaines rencontres

[3] À noter que les dates des prochaines rencontres inscrites au compte rendu sont sujettes à changement.